

Universités européennes

Dans la suite du discours prononcé par le président de la République française à la Sorbonne en septembre 2017, la direction de l'Université franco-allemande (UFA), ses organes ainsi que les membres de son réseau d'établissements universitaires en France et en Allemagne ont suivi avec grand intérêt et contribué activement au processus qui a permis de transformer l'idée visionnaire engageant à créer des universités européennes en une initiative politique désormais susceptible d'être mise en œuvre.

Le sommet des dirigeants européens de Göteborg en novembre 2017, puis le Conseil des ministres européens en charge des questions relatives à l'éducation qui s'est tenu en février 2018 ont permis de développer cette idée prometteuse et de la concrétiser en précisant les orientations principales.

Depuis, la Commission européenne a impliqué divers acteurs de l'internationalisation de l'enseignement supérieur européen dans l'élaboration concrète de cette initiative, et donné une forme définitive à l'appel à projets pilotes qui sera publié dans ce contexte. L'UFA a activement contribué à ce processus et fait valoir son point de vue à la faveur de différentes réunions et consultations.

C'est avec grande satisfaction qu'elle a pris connaissance des conclusions du Conseil de l'Union européenne du mois de février 2018 spécifiant :

- que les réseaux d'enseignement supérieur à créer devront être choisis suivant des critères de qualité et d'excellence ;
- que le principe du lien entre recherche et enseignement continuera d'y prévaloir ;
- et surtout, que l'initiative visée devra être suffisamment ambitieuse (ce qui implique les dotations financières nécessaires) pour susciter le développement de modèles innovants de coopération européenne et internationale dans l'enseignement supérieur.

Les critères de l'appel à projets pilotes tels qu'ils se sont progressivement précisés en phase avec les principes ci-dessus mentionnés quant à la nature de ce que devront être les futurs réseaux universitaires européens, répondent dans une large mesure aux axes fondamentaux autour desquels s'articule l'Université franco-allemande depuis sa création.

En effet, l'UFA :

- exige des cursus de son réseau qu'ils mettent en œuvre un taux de mobilité étudiante égal à 100 %, ce qui signifie que tous les diplômés de l'UFA ont, sans aucune exception, effectué un séjour d'études de longue durée dans le pays partenaire ;
- veille attentivement à ce que ses étudiants aient acquis, au plus tard à l'obtention de leur diplôme, la capacité à travailler dans un environnement multilingue, ce qui garantit aussi leur employabilité sur le marché du travail international ;
- dispose de plusieurs instruments permettant d'assurer un lien étroit entre enseignement et recherche, comme les programmes de PhD-Track qui permettent aux étudiants de master de poursuivre vers un doctorat, ou encore le soutien aux manifestations scientifiques franco-allemandes permettant la mise en réseau des scientifiques et chercheurs confirmés avec des jeunes chercheurs, doctorants et étudiants en master ;
- s'attache, dans le cadre de sa procédure d'assurance-qualité, à veiller au respect de critères très stricts concernant le degré d'intégration de ses programmes d'études, ce qui la conduit, lors de la sélection de tout nouveau cursus, à évaluer la cohérence des deux « moitiés » de la formation, tant en termes de contenus pédagogiques que d'organisation du parcours universitaire : l'offre de formation a-t-elle fait l'objet d'une concertation suffisante entre les deux établissements impliqués pour que l'alternance programmée (et non aléatoire) des phases d'études entre un pays et l'autre soit pertinente, tant au plan pédagogique qu'académique ?



À travers le réseau qui la constitue, l'UFA présente ainsi dans une très large mesure les traits d'une « université européenne » et peut être comptée parmi les rares acteurs du paysage universitaire européen actuellement en mesure de répondre à cette dénomination dans la mesure où :

- émanant directement de la communauté scientifique, les coopérations qu'elle soutient sont mises en place selon une approche « bottom-up » garantissant un très haut niveau d'implication des porteurs de projet ;
- ces coopérations font l'objet d'un contrôle qualité très strict : cursus intégrés, PhD-Track et collèges doctoraux se soumettent tous les quatre ans à une évaluation réalisée par des experts externes ; cette procédure permet de s'assurer de la pertinence académique des projets sur le long terme, d'adapter régulièrement le contenu des formations à l'état actuel de la recherche et d'apporter le plus grand soin à l'élaboration conjointe des modalités d'études ;
- qu'ils soient originaires de France, d'Allemagne ou d'un pays tiers, tous les étudiants inscrits dans les cursus de l'UFA effectuent leur parcours universitaire suivant les mêmes modalités. Plus qu'un simple séjour de découverte avec un statut d'invité, la phase d'études dans le pays partenaire constitue une étape pleine et entière du programme intégré dans lequel ils sont inscrits, programme conçu et mis en place conjointement par les responsables de la formation dans chacun des établissements partenaires. Très ambitieux, les cursus s'adressent à des étudiants particulièrement motivés et prêts à s'intégrer dans la culture d'apprentissage du pays partenaire dans un contexte résolument européen ;
- enfin, l'UFA attache une grande importance à ce qu'au-delà de l'excellence de la formation proposée dans la discipline étudiée, l'acquisition de compétences interculturelles fasse partie intégrante des objectifs pédagogiques de ses cursus, y compris dans les filières qui n'offrent habituellement qu'une place marginale à la transmission de ces aptitudes complémentaires.

Les coopérations mises en œuvre sous l'égide de l'UFA comme le double diplôme (« double degree », « diplôme conjoint » ou dans le cas des thèses de doctorat effectuées en cotutelle, le double doctorat reconnu dans les deux pays) que se voient délivrer tous les diplômés de l'UFA à la fin de leur parcours universitaire, pourraient ainsi constituer l'ébauche d'un futur « diplôme européen ». L'idée de mettre en place un double diplôme universitaire reconnu dans deux pays est aujourd'hui largement acceptée même si un tel modèle reste encore minoritaire parmi les coopérations développées entre France et Allemagne.

Université européenne avant la lettre, l'Université franco-allemande a toutefois conscience que le caractère bilatéral propre à sa structure ne lui permettra pas de participer à l'appel à projets pilotes – nonobstant le nombre important de coopérations trinationales existant au sein de son réseau. En revanche, l'expérience qu'elle a pu acquérir au cours de ses vingt années d'existence et l'expertise qu'elle continue d'affiner chaque jour dans le domaine du soutien, de l'évaluation et de l'optimisation des modèles de coopération universitaire transnationale mériteraient d'être mis au service de la mise en place des réseaux universitaires européens.

La capacité d'innovation dont l'UFA a fait preuve pour développer des modèles innovants d'internationalisation lui permettraient de contribuer utilement à l'aboutissement de ce projet d'envergure et, dans le cadre du dialogue qui pourra être mené avec les ministères français et allemands en charge de ce dossier ainsi qu'avec tous les autres acteurs impliqués, nous sommes tout disposés à assumer des missions concrètes dans ce domaine.

David Capitant
Président

Olivier Mentz
Vice-président

Jochen Hellmann
Secrétaire général